

SEANCE DU 25 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt cinq du mois de mai, le conseil municipal de la commune de Servant, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers EN EXERCICE : 14
 PRÉSENTS: 10
 VOTANTS : 14

Date de convocation du conseil municipal : 18 mai 2018

PRÉSENTS : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Christian TABARDIN, Gilles BOTTINI, Cécile ROUMY, Nathalie MILLER, Stéphane BOURNAT, Josette MOULY, Henri BIDET, Kors HEUVELMAN,

ABSENTS EXCUSÉS : Evelyne DUBOST a donné procuration à Sylvain DURIN, Aurélie MOULIER a donné procuration à Josette MOULY, David DEFRETIERE a donné procuration à Christian TABARDIN, Didier BOURNAT a donné procuration à Gilles CHAMPOMIER.

Josette MOULY est nommée secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 mars 2018.

Au vu du nombre d'absents, le Maire demande une modification de l'ordre du jour. Il est proposé de reporter le point PAB choix de la tranche de travaux lors du prochain conseil afin que soit déterminé les travaux à privilégier avec l'ensemble des membres du Conseil. Ce point pourra toutefois être examiné lors des questions diverses.

1 - ECLAIRAGE PUBLIC LES CAPITRAUX

Suite à la grêle d'août 2013, cinq candélabres situés au village Les Capitraux ont été détériorés. Le SIEG a effectué une visite et propose la réfection de ces 5 candélabres pour un coût de 3200 € HT, soit 3 840 € TTC. Le SIEG prend financièrement en charge une partie du coût des travaux. Le fonds de concours pour la commune est donc de 1 600 € TTC.

Il est demandé, si les assurances ne remboursent pas ce genre de sinistre. Il est précisé que ce dégât n'ayant pas été constaté, il n'a pas été déclaré et qu'aujourd'hui, la prise en charge financière par les assurances n'est plus possible.

VOTE POUR : 14

2 - MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En date du 04 avril, le Sous-préfet a accepté la démission de ses fonctions d'adjointe de Madame Evelyne DUBOST. Sa démission est effective au 16 mars 2018, Le conseil décide de supprimer le poste de 4ème adjointe

VOTE POUR : 14

3- COCON 63²

La mairie de Servant s'est inscrite à l'opération COCON 63² afin de profiter du dispositif d'amélioration de l'isolation des bâtiments publics. Le 26 avril une réunion d'informations sur l'avancement de l'opération a eu lieu. Le tour des bâtiments communaux a été réalisé. Il ressort du diagnostic communal que seul le bâtiment des sœurs a été identifié favorable afin de procéder aux travaux d'isolation. Il s'agit d'installer en soufflé-projeté un matériau bio-sourcé type fibre de textile au sol du grenier (sur la grande partie, hors sous-pentes). Il est nécessaire de valider les diagnostics, la synthèse financière avec une isolation bio-sourcé et de réaliser les éventuels travaux préalables nécessaires dits « travaux connexes ».

Concernant l'isolation du grenier, la totalité du financement sera pris en charge par l'Etat et l'Europe. Il restera à la charge de la commune, le déplacement de la gaine VMC qui sera réalisé en régie par le service technique communal.

VOTE POUR : 14

4 – ONF TRAVAUX BIEN DE SECTION DE MONTIGNAT

Les travaux d'entretien de la forêt sectionale de Montignat avaient été estimés en début d'année à 2 894 euros HT. Toutefois au vue du devis obtenus par l'ONF ces travaux seront de 2 809.19 euros HT. Il s'agit de dégagement manuel de plantation sur la parcelle 6A (2.5 Ha).

VOTE POUR : 14

5 – CONVENTION DE PRESTATION ESAT

Au vu de la charge de travail du service technique, certaines tâches nécessitent une intervention importante (tonte, accotements et rotofil). Il est rappelé qu'auparavant le chantier d'insertion intervenait en soutien des agents communaux et que la commune n'embauche plus de contrat aidé. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un manque de matériel mais bel et bien d'un manque de main d'œuvre. C'est pourquoi plusieurs solutions ont été envisagées et il semble que la moins onéreuse soit la convention proposée par l'ESAT de Saint Eloy les Mines. Ce dernier nous propose une convention de prestation de service de 2 interventions / mois en mai et juin avec deux équipes (10 personnes), soit un forfait annuel de 3 200 euros TTC.

La proposition est jugée onéreuse par certains membres du Conseil. Toutefois, il est rappelé que l'embauche d'un salarié supplémentaire à minima saisonnier aurait un coût plus élevé.

Il est précisé que dans la prestation de l'ESAT, le responsable du service espaces verts a habité la commune de Servant et par conséquent connaît bien les tâches à effectuer. Un repérage sera réalisé en amont de la prestation et la commune gardera la main sur les dates de prestations.

Pour : 11 ; Abstention : 2 ; Contre : 1

Adoptée à la majorité

6 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La prestation de vérification, changement et ajout d'extincteurs n'a pas été budgétée au bon article budgétaire.

Il y a donc nécessité de modifier le budget principal de la commune, ainsi :

Dépenses d'investissement art. autre matériel et outillage d'incendie (21568) : + 700 euros

Recettes d'investissement art. F.C.T.V.A (10222) : + 700 euros

VOTE POUR : 14

7 – MODIFICATION DU PAN DE FINANCEMENT « BASES DE LOISIRS » PROGRAMME LEADER

Le maire rappelle la délibération prise au 1^{er} septembre 2017 concernant le projet d'aménagement de la base de loisirs et le plan de financement présenté pour la demande de subvention Leader. Certaines dépenses ont été vues à la baisse et d'autres n'ont pas été prévues (le dépôt du permis de construire par un architecte, le terrassement et le raccordement du bloc sanitaire). Il est proposé de modifier le plan de financement afin de bénéficier de 80 % de subvention sur la totalité des dépenses.

PROJET INITIAL

<i>Financement</i>	<i>Montant HT</i>
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée* 80 %	73 769,58
Autofinancement	18 442,39
TOTAL	92 211,97

MODIFICATION PROJET

<i>Financement</i>	<i>Montant HT</i>
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée* 80 %	77 846,67
Autofinancement	19 461,67
TOTAL	97 308,34

Pour : 11 ; Abstention : 3 ; Contre : 0

Adoptée à la majorité

8 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDIATION DU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion met en place un nouveau service de médiation afin de proposer entre la collectivité et les agents une médiation lors de conflits. L'adhésion au service est gratuite. Néanmoins en cas de besoin, la prestation sera payante (coût 60 euros/heure).

Il est proposé d'adhérer au service.

VOTE POUR : 14

9 – CONVENTION D'ADHESION CAUE

Depuis plusieurs années, la commune de Servant bénéficie de l'accompagnement du CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Puy-de-Dôme). Cet accompagnement s'est principalement porté sur l'étude du plan d'aménagement du bourg. Monsieur FAVIER référent du CAUE pour les Combrailles propose à la commune d'adhérer au CAUE afin de faire bénéficier gratuitement aux habitants de rendez-vous régulier pour le conseil aux projets d'urbanisme.

Le coût de l'adhésion est 0.10 euros par habitant.

VOTE POUR : 14

10 – VENTE MOBILE HOME

Le mobile home du gardien étant vétuste, il vient d'être remplacé par celui de l'emplacement n°5.

Il est proposé de le mettre en vente pour la somme de 2000 euros et à enlever sur place,

VOTE POUR : 14

11 – CLOCHER DE L'EGLISE TRAVAUX

L'état du clocher de l'église se dégrade de plus en plus.

Plusieurs demandes de subventions ont été réalisées et toutes les notifications ont été réceptionnées.

Plusieurs devis ont été obtenus : l'entreprise Louis Geneste pour un montant de 98 304.06 euros TTC et l'entreprise JCMTM pour un coût de 56 739.65 euros TTC.

Il est proposé de retenir l'entreprise JCMTM

Dépenses		Recettes	
Travaux de maçonnerie	47 283,04 €	Réserve Parlementaire TDIL (6,29 % du HT)	2 875,00 €
		DETR 2017 30 % du HT	13 699,00 €
TVA	9 456,61 €	FIC 27,75 % du HT	12 672,00 €
		Autofinancement commune Servant	27 493,65 €
TOTAL	56 739,65 €	TOTAL	56 739,65 €

Pour information, la commune pourra récupérer 7 756.31 euros de FCTVA en N+1.

VOTE POUR : 14

12 – DEMANDE DE DETR POUR LES VITRAUX ET L'ENDUIT INTERIEUR DE L'EGLISE

Les vitraux et l'enduit intérieur de l'Eglise se dégradent de plus en plus. Des devis ont été obtenus et il est proposé de profiter des travaux de maçonnerie prévus afin de profiter de l'installation de l'échafaudage pour démonter les vitraux (prévision septembre – octobre). Le montage se fera au printemps suivant,

Deux devis ont été obtenus. L'offre la plus intéressante est de 15 822.20 € TTC.

Des mesures d'assainissement sont nécessaires afin de limiter que l'humidité ne remonte. Plusieurs devis ont été obtenus également. L'offre la moins disante est de 15 863.77 euros TTC.

Il est proposé de réaliser une demande de DETR tardive auprès de la Sous Préfecture pour réaliser ces travaux supplémentaires pour un montant total de 31 685.97 euros TTC.

VOTE POUR : 14

13 – DELEGATION AU MAIRE D'ACTION EN JUSTICE

Dans les délégations du Conseil municipal au Maire en date du 11 avril 2014, l'article L. 2122-22-16° du code général des collectivités territoriales (CGCT) n'apparaît pas. Cet article permet au maire « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas

définis par le conseil municipal ». Ainsi afin de traiter le litige avec un agent communal, il est nécessaire d'autoriser le Maire à ester en justice.

VOTE POUR : 14

14 – TRAVAUX DE L'EGLISE

Les travaux supplémentaires (réparation des vitraux et de l'enduit intérieur) dont il est prévu de déposer une nouvelle demande de DETR, doivent être arrêtés. En effet, si la commune souhaite bénéficier de l'aide de la Fondation du Patrimoine (et ainsi d'ouvrir le mécénat), il est nécessaire de valider l'opération de travaux.

Une campagne d'information sera réalisée dès ouverture du dossier afin que chaque citoyen soit informé de l'opération et des avantages fiscaux (déduction et crédit d'impôts).

VOTE POUR : 14

15 – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le service administratif connaît un surcroît d'activité. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal pour une période de cinq mois (de juillet à novembre 2018).

VOTE POUR : 14

QUESTIONS DIVERSES

- L'appartement n°2 Cour des frères vient de se libérer. Il sera reloué en septembre 2018 par des employés de l'entreprise EM Bois.
- Le bureau d'études SOMIVAL a été retenu afin de procéder à la visite technique approfondie pour un coût de 1 700 euros HT. Cette visite technique approfondie est réalisée tous les 5 ans et est obligatoire. Par la suite des travaux sur les drains seront sûrement à réaliser. Un débroussaillage du barrage en urgence a été réalisé en avril.
- Des premiers chiffrages ont été obtenus par le bureau études qui mène le plan d'aménagement du bourg. Ces chiffrages sont en général situés dans la fourchette haute des prix. Il est demandé à l'ensemble des membres du Conseil de mener une réflexion individuelle afin qu'à la prochaine réunion, l'orientation des travaux puisse être arrêtée. Les demandes de subventions se font bien en amont de l'opération, c'est pourquoi des choix doivent être pris au plus tôt. Il semble que lors de la réunion publique du 09 mars, les tranches qui ont le plus plu sont les abords du cimetière et le pré des sœurs. Concernant les abords du cimetière si cette tranche était choisie, il faudrait réfléchir à un nouveau lieu de stockage du matériel du syndicat de voirie.
- Monsieur FAVIER du CAUE souhaite monter un « chantier école » sur la construction de murs en pierres sèches. La formation serait proposée à des employés communaux et des particuliers sous l'expertise d'un murailleur professionnel. Ce projet de chantier école pourrait se faire sur le site de Château-Rocher et de Servant (vers le plan d'eau).
- La RD 915 sur la portion « intersection route de champomier / chouvigny sera fermée pour travaux suite à des éboulements. Les travaux seront intermittents et débiteront en septembre – octobre 2018. Une déviation sera mise en place par Servant.
- Téléphonie mobile, des pylônes devraient couvrir la zone touristique « Vallée de la Sioule ». Pour le moment un terrain situé aux Capitraux pourrait éventuellement accueillir un pylône.
- Un nouveau Président vient d'être mis en place à la SEMERAP
- Les deux mobiles homes ont été réceptionnés au camping
- Des chenilles processionnaires ou des pyrales du buis sont très présentes sur la descente au plan d'eau. Une réunion est prévue fin juin afin de connaître les dernières possibilités de traitement de ces espèces et de sécuriser les abords du plan d'eau.
- Il est demandé l'ajout de pics au dessus de la balançoire du pré des sœurs afin que les moineaux ne viennent pas déféquer sur les sièges. L'installation d'un faux épervier ou bien des pics devraient solutionner ce petit désagrément.

La séance est levée à 23 h 00